MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL

1700, rue Principale
Saint-Michel (Québec) J0L 2J0
Tél. : (450) 454-4502 Fax. : (450) 454-7508
www.municipalite-saint-michel.ca

Bulletin d'information municipal mensuel

2e Édition du mois de juin 2013

VŒUX

Le Conseil municipal de Saint-Michel offre ses meilleurs vœux à tous les citoyens à l'occasion de la St-Jean-Baptiste et de la Fête du Canada.

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement numéro 190-6 modifiant le règlement numéro 190 relatif aux PIIA

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que :

1. Lors de la séance du 7 mai 2013, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 190-6 modifiant le règlement 190 relatif aux PIIA.
2. Ce règlement a pour objet :
   a) De préciser les critères d'évaluation relativement à l'Implantation d'une tour de télécommunication.
3. Le 13 juin 2013, la Municipalité régionale de comté les Jardins de Napierville a émis un certificat de conformité pour le règlement 190-6. Ce certificat de conformité atteste que le règlement 190-6 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC et aux dispositions du document complémentaire.
4. Ce règlement est entré en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité précité.
5. Ce règlement est actuellement déposé au bureau de la Municipalité situé au 1700 rue Principale, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

LE TOUT conformément à la loi.

20-06-13
Date

Micheline Lemay
Micheline Lemay, Dir.gén. & Sec.-trés.

Entrée en vigueur du règlement numéro 186-3 modifiant le règlement numéro 186 sur le lotissement

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que :

1. Lors de la séance du 7 mai 2013, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 186-3 modifiant le règlement 186 sur le lotissement.
2. Ce règlement a pour objet :
   a) De préciser les mesures d'exception relativement aux opérations cadastrales sur son territoire.
3. Le 13 juin 2013, la Municipalité régionale de comté les Jardins de Napierville a émis un certificat de conformité pour le règlement 186-3. Ce certificat de conformité atteste que le règlement 186-3 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC et aux dispositions du document complémentaire.
4. Ce règlement est entré en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité précité.
5. Ce règlement est actuellement déposé au bureau de la Municipalité situé au1700 rue Principale, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

LE TOUT conformément à la loi.

20-06-13
Date

Micheline Lemay
Micheline Lemay, Dir.gén. & Sec.-trés.

Entrée en vigueur du règlement numéro 185-30 modifiant le règlement numéro 185 sur le zonage

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que :

1. Lors de la séance du 4 juin 2013, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 185-30 modifiant le règlement 185 sur le zonage.
2. Ce règlement a pour objet :
   a) De modifier les dispositions applicables à l'implantation d'un tour de télécommunication sur le territoire de la municipalité notamment en précisant des normes et des distances à respecter en fonction de certains usages et du périmètre d'urbanisation.
3. Le 13 juin 2013, la Municipalité régionale de comté les Jardins de Napierville a émis un certificat de conformité pour le règlement 185-30. Ce certificat de conformité atteste que le règlement 185-30 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC et aux dispositions du document complémentaire.
4. Ce règlement est entré en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité précité.
5. Ce règlement est actuellement déposé au bureau de la Municipalité situé au 1700 rue Principale, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

LE TOUT conformément à la loi.

20-06-13
Date

Micheline Lemay
Micheline Lemay, Dir.gén. & Sec.-trés.

INDICATEURS DE GESTION 2012

Lors de la séance d'ajournement du Conseil municipal de Saint-Michel, le 17 juin 2013, les indicateurs de gestion municipaux du Québec 2012 pour la municipalité de Saint-Michel ont été présentés au Conseil municipal et en tant que Maire de la Municipalité, je vous les présente à mon tour.

Concernant le caractère public des institutions municipales et la nature des services qu'elles rendent, ces indicateurs de gestion constituent une amélioration indéniable de la qualité de l'information communiquée aux citoyens. Les principaux objectifs d'utilisation de ces indicateurs de gestion sont :

- Améliorer le rendement de la Municipalité dans la prestation de ses services
- Permettre aux élus et fonctionnaires de suivre l'évolution de la qualité des services offerts
- Éclairer les choix des décideurs municipaux
- Planifier les services municipaux
- Préserver les ressources
- Fournir de l'information aux contribuables
- Renforcer l'engagement de l'administration municipale envers la population
- Permettre la communication d'informations entre les municipalités comparables pour améliorer les pratiques de gestion

Ces indicateurs obligatoires vous sont présentés sous 8 activités c'est-à-dire la sécurité incendie, la voirie municipale, l'enlèvement de la neige, le traitement des eaux usées et réseau d'égout, les déchets domestiques et assimilés, la collecte sélective de matières recyclables, l'aménagement, urbanisme et zonage et les ressources humaines. Le sommaire des indicateurs de gestion 2012 est présenté comparativement à ceux de 2011 et 2010.

Pierre Raymond Cloutier
Maire de la Municipalité de Saint-Michel

	2012	2011	2010
Sécurité incendie			
Coût par 100$ d'évaluation (sans amortissement)	0,0606$	0,0616$	--
Coût par 100$ d'évaluation (avec amortissement)	0,0705$	0,0710$	--
Voirie municipale			
Coût par kilomètre de voie (sans amortissement)	3,543.$	2,687.$	1,999.$
Coût par kilomètre de voie (avec amortissement)	4,647.$	3,579.$	2,807.$
Enlèvement de la neige			
Coût par kilomètre de voie	1,755.$	1,705.$	1,505.$
Traitement des eaux usées et réseau d'égout			
Coût du traitement par mètre cube d'eaux usées	2,19$	1,09$	--
Coût du réseau d'égout par mètre cube d'eaux usées	0,19$	0,09$	--
Déchets domestiques et assimilés			
Coût par local	266,59$	279,66$	--
Collecte sélective de matières recyclables			
Rendement moyen annuel	0,075 t.	0,073 t.	0,074 t.
Taux annuel de diversion	14,88%	12,65%	12,33%
Aménagement, urbanisme et zonage			
Croissance des valeurs résidentielles imposables	12,42%	3,01%	1,28%
Ressources humaines			
Pourcentage du coût de la formation par rapport à la rémunération totale	7,31%	9,66%	9,59%
Effort de formation par employé	22,49 h	21,57 h	27,82 h
Taux de départs potentiels à la retraite	43,75%	46,67%	--

COMITÉ D'EMBELLISSEMENT DE SAINT-MICHEL

Ce 5 juin, le Comité était à l'œuvre pour fleurir les ilôts, les bacs, les aménagements et les pots. Le choix des couleurs et des variétés étant faits en janvier, on devait appliquer la grille avec parcimonie. Le résultat est très agréable. Il ne reste qu'à Dame nature, qu'à Ralph Stolk qui fait l'arrosage et qu'à votre civisme de faire en sorte de conserver les belles couleurs.

Un merci bien spécial à Louise Robert et à Kaciane Monchamp pour les heures de bénévolat lors de la plantation. Un grand merci au Comité : Catherine Lefebvre, Manon Hamelin, Martine Robert, Nancy Hamelin pour leur dévouement habituel.

Si vous appréciez le résultat, un bon mot, une critique constructive et un merci seraient de mise. Il est si facile de critiquer…

Merci de votre appui!

Michel Martin, publiciste pour le Comité

MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE

ÉLABORATION D'UN RÉPERTOIRE DES ÉQUIPEMENTS ET LIEUX CULTURELS, DE LOISIR ET DE SPORT

La MRC des Jardins-de-Napierville lance son projet d'élaboration d'un répertoire des équipements et des lieux culturels, de loisir, et de sport.

Cet outil de référence a été mis sur pied dans le but de faire connaître les différentes ressources récréatives disponibles et de favoriser la communication entre les intervenants.

Ainsi, la MRC invite les municipalités, organismes, entreprises, bénévoles et citoyens à s'inscrire gratuitement en remplissant le formulaire d'inscription au *Répertoire des équipements et lieux* disponible aux bureaux de la MRC, situé au 1767 rue Principale à Saint-Michel ou sur le site internet de la MRC au mrcjardinsdenapierville.ca.

Pour toutes informations, veuillez communiquer avec Mme Ariane Filion, agente de développement, au (450) 454-0559 ou par courriel à agrural@mrcjardinsdenapierville.ca.

SOURCE :
Ariane Filion, Agente de développement rural
MRC des Jardins-de-Napierville
1767, rue Principale, Saint-Michel (Québec)
450-454-0559 514-725-0559 agrural@mrcjardinsdenapierville.qc.ca